

**AVIS** 

RUR.23.577.AV-Nature

Demande d'agrément émanant de l'association Natagora - extension et renouvellement de l'agrément de la réserve naturelle de Chayneux à Durbuy (extension de 0,9590 Ha - superficie totale de 2,9924 Ha)

Avis adopté le 28/04/2023



## **DONNEES INTRODUCTIVES**

Demande

Demandeur: SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV

Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature

Type de dossier : Demande d'agrément d'une réserve naturelle (extension et renouvellement

de l'agrément)

Date de réception : 18/04/2023 Références : Néant

<u>Avis</u>

Référence légale : Arrêté de l'Exécutif régional wallon du 17 juillet 1986 concernant l'agrément

des réserves naturelles et le subventionnement des achats de terrains à

ériger en réserves naturelles agréées par les associations privées

Délai de remise d'avis : 45 jours

Préparation de l'avis : Réunion du 25/04/2023

## **A**VIS

Après un examen du dossier sous rubrique lors de sa réunion du 25 avril 2023 (suivi d'une procédure de finalisation par voie électronique justifiée par l'absence de quorum), le Pôle "Ruralité" Section "Nature" a remis un avis **favorable** à son propos. Il relève sa qualité et l'intérêt manifeste des différentes parcelles faisant l'objet de cette demande d'agrément, celle-ci s'inscrivant dans la suite logique des travaux de restauration réalisés dans le cadre du projet Life « Pays mosan » cofinancé par l'Union européenne et la Région wallonne. Ce type de dossier s'inscrit par ailleurs dans l'objectif affiché par le Gouvernement de mettre en œuvre progressivement, au cours de la législature, un réseau écologique fonctionnel grâce entre autres à la reconnaissance annuelle de l'ordre de 1.000 ha de nouvelles réserves naturelles.

Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »

JuBle107